

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 JUILLET 2023
20H00

Effectif légal en exercice	27
Présents à la séance	22
Absents	5
Votants	23

Le Conseil Municipal de la Ville de RUPT SUR MOSELLE, régulièrement convoqué le 22 JUIN 2023, s'est réuni, le LUNDI 3 JUILLET 2023 à 20 h 00, à la Mairie de Rupt sur Moselle, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire.

Michel GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTION	Présent	Excusé	Pouvoir à	Absent
Monsieur	Stéphane	TRAMZAL	Maire	X			
Madame	Sylvie	HERVE	1ère Adjointe	X			
Monsieur	Jean Pierre	PERRIN	2ème Adjoint	X			
Madame	Gisèle	VIGNERON	3ème Adjointe	X			
Monsieur	Jean Marc	TISSERANT	4ème Adjoint	X			
Madame	Nadine	KONDROTOW	5ème Adjointe	X			
Monsieur	Jean Paul	DANY	6ème Adjoint	X			
Monsieur	Marcel	LAURENCY	Conseiller Municipal	X			
Madame	Marie Claire	PERROTEY	Conseillère Municipale	X			
Madame	Gilberte	BOTTERO	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Martial	ARNOULD	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Christian	TINCHANT	Conseiller Municipal	X			
Madame	Marie Laurence	LEUVREY	Conseillère Municipale	x			
Monsieur	Jean Christ	ALBERT	Conseiller Municipal		X	Damien DEFRANOUX	
Madame	Valérie	MIRASSOL	Conseillère Municipale	X			
Madame	Laurence	MANGEL-BELLINI	Conseillère Municipale	X			
Madame	Caroline	SCHUTZ	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Fabien	MANGEAT	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Julien	VAXELAIRE	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Damien	DEFRANOUX	Conseiller municipal	X			
Madame	Nadine	NAGY	Conseillère Municipale		X		
Monsieur	Tony	RINALDI	Conseiller Municipal	X			
Madame	Yohanna	VLAEMYNCK	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Michel	GRANDJEAN	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Sébastien	HEITZLER	Conseiller Municipal		X		
Madame	Elodie	HARROUE	Conseillère Municipale				X
Monsieur	Jérôme	ROBINET	Conseiller Municipal				X

Délibération n° 2023/050

Finances locales – décisions budgétaires – tarifs des services publics – 7.1.2

Modification des tarifs communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gisèle VIGNERON, 3ème Adjointe qui informe l'Assemblée d'une augmentation de 20 centimes du coût assiette représentatif des charges denrées, porté à 2,20 € à compter du 1er avril 2023, votée par la commission permanente du Conseil Départemental des Vosges lors de sa séance du 17 février dernier.

Les précédentes augmentations de 10 centimes (du coût assiette) en 2020, puis 2022 avaient été entièrement supportées par la collectivité.

Or, la tarification à l'utilisateur s'avère inchangée depuis 2013 et se situe à un niveau très favorable en termes de comparaison. Aussi, le Conseil départemental a-t-il pris la décision de répercuter cette nouvelle **hausse de 20 centimes de façon uniforme sur les tarifs appliqués aux différentes catégories d'utilisateurs, et ce à compter du 1^{er} avril 2023.**

Il est proposé d'appliquer cette hausse et de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE, les tarifs de la restauration scolaire à partir du 01/09/2023 :

Forfaits :

Restauration scolaire			
Forfaits :	4 jours	3 jours	2 jours
Période A : 5 semaines :	86,00 €	64,50 €	43,00 €
Période B : 6 semaines :	103,20 €	77,40 €	51,60 €
Période C : 7 semaines :	120,40 €	90,30 €	60,20 €
Période D : 8 semaines :	137,60 €	103,20 €	68,80 €
Période E : 9 semaines :	154,80 €	116,10 €	77,40 €
Période F : 10 semaines :	172,00 €	129,00 €	86,00 €
Période G : 11 semaines :	189,20 €	141,90 €	94,60 €

En cas d'absences justifiées, définies par le règlement du Département, le tarif de 4,30 € sera déduit par jour d'absence.

Pour l'année civile 2023, les forfaits par période seront les suivants :

- Septembre–Octobre 2023 : Période C (7 semaines)
- Novembre–Décembre 2023 : Période C (7 semaines)

Tickets repas :

- Quotient familial inférieur à 500 € : 5,40 € le ticket
- Quotient familial entre 500 et 1000 € : 5,80 € le ticket
- Quotient familial supérieur à 1000 € : 6,10 € le ticket

Les tickets repas commandés ne pourront pas être remboursés ou échangés.

Le Maire,
Stéphane TRAMZAL

